

# FORMATION – Développement Professionnel Continu (DPC) 2014

## Médecins

---

Le réseau Lutter Contre la Douleur **offre un programme qui permet à tous les médecins libéraux, de satisfaire leurs obligations de Développement Professionnel Continu (DPC)\*.**

➤ **Intitulé du programme :**

Améliorer la prise en charge des patients souffrant de douleur chronique et /ou en fin de vie.

➤ **Dates des sessions et thématiques :**

- **13 NOVEMBRE 2014 : « Quoi de neuf dans les traitements de la douleur ? », Paris**  
*Points abordés : les opioïdes faibles, les opioïdes forts avec des vignettes cliniques*
- **DECEMBRE 2014 (date à préciser) : « Lombalgie : nouveautés dans la prise en charge », Paris.** *Points abordés : Traitement médicamenteux ou pas ? Morphinique ou pas ? Quelle évaluation pour quelle réadaptation physique ?*
- **19 DECEMBRE à partir de 12h30 : réunion pluri professionnelle, Paris**  
*«Audit et analyse de cas»*

➤ **Les 3 étapes du programme :**

○ **Etape 1 : Audit et analyse de cas (tout au long de l'année)**

Analyses de cas au cours de Réunions de Concertation Pluri professionnelles (RCP).

**Fondamental :** "Evaluation des pratiques professionnels".

**Format :** réunion d'1h30, un vendredi par mois.

**Validation de l'étape :** participer à 3 réunions sur 11.

**Option :** la formation à distance (E-learning), dédiée au fondamental « Acquisition ou perfectionnement de connaissances ou compétences ».

○ **Etape 2 : Evaluation des besoins et aspects pratiques des prises en charge**

Tronc commun élaboré pour toutes pathologies pour évaluer, diagnostiquer, traiter et améliorer la qualité de vie des patients douloureux.

**Fondamental :** "Acquisition ou perfectionnement de connaissances ou compétences"

**Format :** réunion de 3h30 (demi-journée), « Présentiel » en soirée

**Validation de l'étape :** participer à deux réunions.

○ **Etape 3 : Audit et analyse de cas, réunions pluri professionnelles**

Analyse de situations rapportées par les participants sur différentes pathologies (1 ou 2 par sessions) avec un modérateur et un animateur spécialiste de la thématique.

**Fondamentaux :** "Evaluation des pratiques professionnelles" et "Mise en place et suivi d'actions d'amélioration".

**Format :** réunion de 3h30 (demi-journée), «Présentiel».

**Validation de l'étape :** participer à 1 réunion.

Votre participation vous donne potentiellement droit à **une indemnisation 517.50€**

**Comment s'inscrire ?**

Pour toute question contactez Gaëlle Savigneau (IDE)

au 01 43 41 14 00 ou [infirmiere.lcd@free.fr](mailto:infirmiere.lcd@free.fr)

\* Le DPC est une démarche individuelle, permanente, obligatoire, et annuelle. Elle s'impose à tous les professionnels de santé.